

Histoire des Archives communales de Nyon

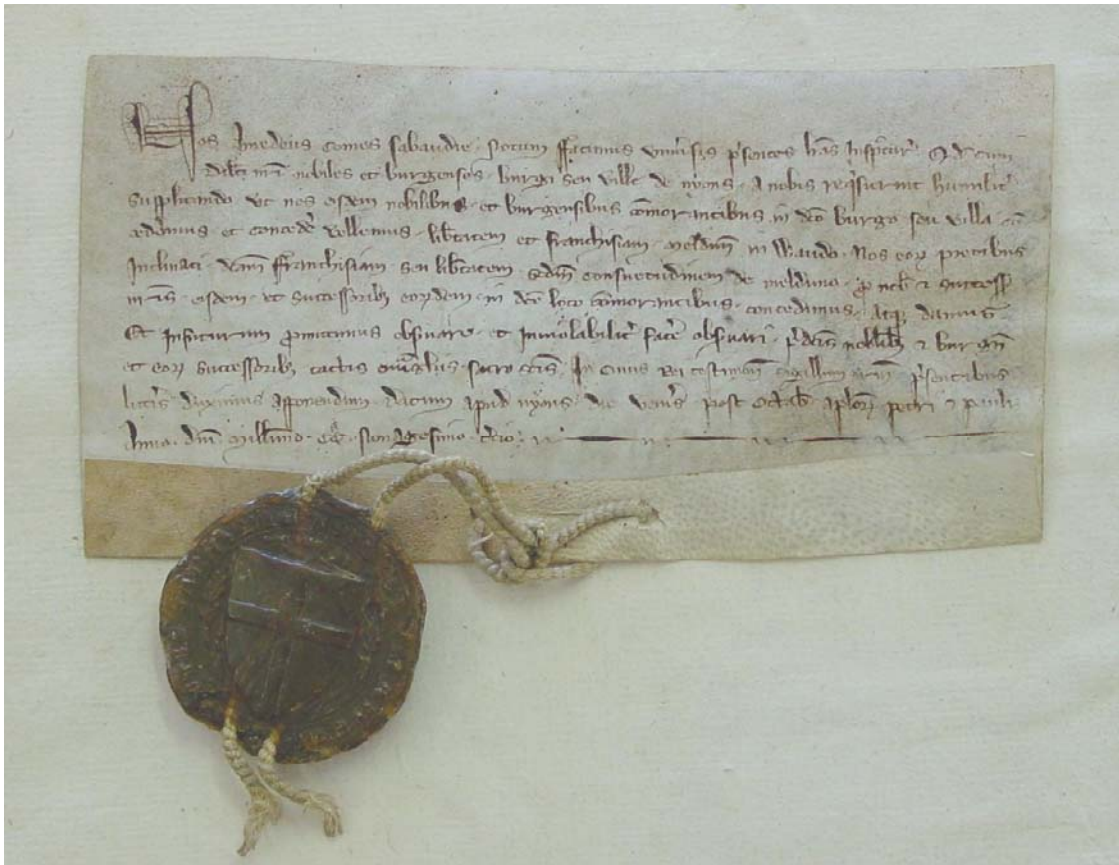


Tiré de :

BOURBAN-MAYOR Elisabeth. Nyon. In : *Panorama des archives communales vaudoises, 1401-2003*, Lausanne. Bibliothèque historique : vaudoise, 2003. Bibliothèque historique vaudoise no 124. p. 375-385

Nyon

Ancienne cité romaine, Nyon est cédée au XI^e siècle par donation du roi Rodolphe à l'archevêque de Besançon. Celui-ci trop éloigné pour bien administrer la ville l'inféode aux Seigneurs de Prangins. En 1272 le comte de Savoie obtient l'investiture du fief de Nyon. Aymon de Prangins prend parti contre le comte de Savoie. Les hostilités s'achevèrent probablement en juin 1293 par le siège du château de Nyon et la victoire de la Savoie¹. Le comte Amédée de Savoie vint à Nyon et à la demande des bourgeois de la ville leur accorda les franchises de Moudon. Cette lettre de franchise est aujourd'hui le document le plus ancien se rapportant à l'histoire de la ville conservé aux Archives communales.



Lettre de franchise du comte Amédée de Savoie, 1293

Témoins de la vie de la cité les archives conservent dès lors les actes, procès-verbaux, correspondances et autres documents liés à la défense des droits de Nyon, vis-à-vis de ces voisins, puis des Bernois. Elles occupent aujourd'hui quelques 560 mètres linéaires ; le fonds ancien de 1293 à 1950 en compte environ 100. Le plus ancien procès-verbal de l'administration conservé date de 1541², et les comptes les plus anciens remontent à 1385³.

Au cours des siècles les archives ont été gardées dans de nombreux locaux. Elles ont déménagé de nombreuses fois, il semblerait malheureusement que lors de transferts on ait égaré un certain nombre de documents, comme par exemple une partie de la correspondance de l'entre-deux guerres, à moins qu'elle ait été réutilisée à d'autres fins durant le conflit ?

A part cela la majorité des documents historiques a été préservée au fil du temps. Plus de 2000 parchemins, faisant pour la plupart partie de la Série Noire de l'inventaire actuel, série consacrée aux Confréries, à l'hôpital, à l'assistance, enrichissent les collections historiques.

Succession des dépôts

Suivons maintenant le parcours des archives. Comme dans la majorité des cas, les archives sont d'abord conservées dans de grands coffres en bois solidement fermé, dont on trouve la trace dans un inventaire des biens immobiliers de la ville de Nyon⁴. Ils étaient déposés soit en l'église Saint-Jean où le Conseil siégeait, soit à la rue du Vieux Marché au local des réunions du Petit Conseil⁵. Vers 1508 la ville acquiert un immeuble pour en faire l'Hôtel de ville, on peut raisonnablement penser que les archives suivirent les autorités dans cette nouvelle maison. Ensuite on cite la « Grotte » comme dépôt des archives sans clairement situer cette grotte si ce n'est auprès du temple.

Bien plus tard la question d'un local d'archives convenable se pose de manière plus pressante, car Nyon doit aussi fournir des locaux pour les archives du district. On apprend alors, d'après un rapport produit devant le Conseil communal en 1941⁶, que les archives sont dispersées, à l'intérieur du château, sur la galerie, dans le vestiaire du Conseil communal et les plus anciennes sont à l'étroit dans la sacristie du Temple. L'éparpillement des documents est jugé déplorable, les locaux souvent inadéquats. On envisage un regroupement, on a d'abord songé à la Tour César avec ses murs épais comme gage de sécurité, cependant l'acquisition dudit bâtiment échappe à la commune. On se rabat alors sur le clocher du temple nouvellement reconstruit. Une fois le projet approuvé par le Conseil d'Etat⁷, les travaux d'aménagement débutent, la commune dispose dès lors d'un local où elle va pouvoir rassembler les documents qu'elle a et qu'elle va produire. Mais ce local devient assez vite trop exigu.

Vers la fin des années soixante la paroisse manque de place et veut récupérer la totalité du clocher ; on profite de la construction d'un nouveau collège en Marens, pour mettre à disposition des archives un abri anti-atomique au sous-sol du bâtiment. Le grand déménagement eu lieu l'été 1970, sous les yeux avertis

de l'archiviste de l'époque M. Gilbert Rochat et de l'archiviste cantonal M. Jean-Pierre Chapuisat⁸. Les locaux sont pratiques pour les papiers moins pour l'archiviste qui se plaint de devoir travailler dans un sous-sol sans lumière naturelle et avec des odeurs de gaz et de produits de nettoyage⁹. Le dernier déménagement des archives communales date de 1985, elles sont déposées dans un abri construit à leur intention, « abri biens culturels » construit lors de l'agrandissement du collège. Depuis ce jour l'archiviste en place dispose d'un bureau spacieux au rez-de-chaussée, les lecteurs d'une salle au sous-sol avec lumière naturelle et les documents sont à l'abri d'un vaste local équipé d'un rayonnage mobile. La place à disposition permet une campagne de récolte d'archives, autres que celles de l'administration communale proprement dite, archives de sociétés, archives privées et archives industrielles.

Les plus anciens inventaires

La Ville de Nyon ne s'est bien sûr pas contentée de déménager ses archives, elle a été soucieuse d'en connaître leur contenu. Les inventaires établis à cet effet conservés sous la cote BLEU Z aujourd'hui, remontent au XVe siècle. Le plus ancien inventaire qui mentionne des actes en faveur de la ville en plus de ceux se rattachant aux Confréries, a été dressé en 1436 sous le syndicat de Perrin Ymet et de Pierre Primet. Il fait encore partie de la collection des archives sous la cote BLEU Z-3. Etabli avant tout pour confirmer les droits de la ville, il commence par la copie des franchises accordées à la ville, suivent des actes se reportant à d'autres droits de la cité, aux comptes municipaux, à l'amodiation de l'omgheld; puis viennent les inventaires des droits, titres des Confréries et de l'Hôpital partenaires incontournables de la chose publique¹⁰.

Vers 1530 on dressa un nouvel inventaire tenu à jour jusque vers les années 1560. Une nouvelle révision eut lieu quelques années plus tard, l'inventaire établi a cependant disparu. On en voit la trace par certaines annotations sur les documents. C'est sûrement à cette époque que l'on réunit les documents en un grand nombre de volumes en reliant des cahiers avec des feuilles de parchemins provenant d'anciens livres d'Eglises. Ces feuillets font parties actuellement du fonds des archives, notamment 25 feuillets d'un plenum du XIIe siècle¹¹, qui sont en réalité les documents les plus anciens de nos archives.

XVIIe siècle - Denis de Thurey

Au début XVIII^e siècle le besoin d'un nouvel inventaire se fait sentir, c'est alors qu'on s'aperçut de la disparition de documents, les membres du Conseil sont invités à rapporter les pièces le plus rapidement possible¹². Le désordre le plus complet semble régner dans l'administration. LL.EE. firent ouvrir une enquête qui

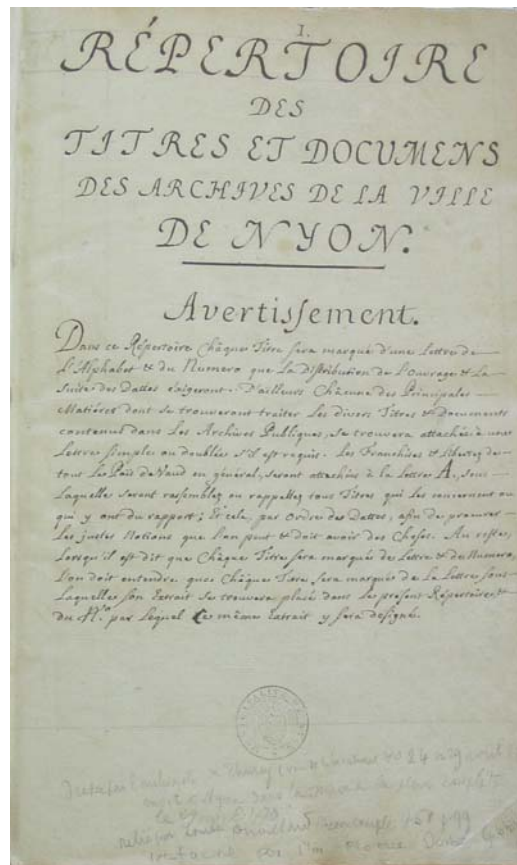
permet à la Ville de Nyon d'exposer ses griefs. Des malversations avaient été commises par le Banneret, il s'était aussi rendu maître à lui seul des clefs des archives. Suite à ces abus la ville est invitée par Berne à établir un nouveau règlement, approuvé le 11 juin 1714, l'article 18 concerne directement les archives :

« les trois clefs de la grotte seront remises, [savoir] une au banderet, une au Syndic et une au premier conseiller des Douze, pourveu qu'ils ne soient pas parents aux degrez deffendus ; et l'on devra faire encore une quatrième pour la donner au premier des Vingt Quatre, qui ne sera pas parent des autres trois ; lesquels pourront entrer dans ladite grotte que tous ensemble et après que le Conseil l'aura ordonné, conformément à l'arrêt souverain. Mais arrivant cas extraordinaires, qu'on ne put faire assembler le Conseil sur-le-champ, le banderet pourra nommer et prendre avec eux deux ou trois [conseillers], soit des Douze, soit des Vingt Quatre¹³ .»

Conformément à cet article *« on a donné commission à Messieurs le Banderet, le secrétaire, syndics et secrétaire pour aller aux archives voir les droits que nous avons au sujet de l'ohmgeld de Trélex¹⁴. »* Lors de ces visites il apparaît urgent de procéder à l'arrangement des archives. Monsieur le commissaire Lecoultre indique *« Monsieur de Thurey, actuellement à Lausanne, comme une personne très propre à cet important ouvrage... »*

Une offre de service de Thurey fait l'unanimité du Conseil, on le prie de se rendre à Nyon sans tarder¹⁵. Thurey débute son travail en mai 1754, la ville le payera cinq écus par mois et lui fournira logement et meubles. Il s'est engagé à ne distraire n'y ne laisser distraire aucuns papiers qui lui seront confiés. Il fera la révision et l'inventaire de tous les titres de la ville et recopiera intégralement les actes essentiels. Thurey procède dans un premier temps à l'analyse pièce à pièce de tous les documents qui lui sont confiés, il attribue à chaque pièce un numéro au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux. Ce volume est très complet et conservé sous la cote BLEU Z-18. Dans un deuxième temps il organise par matières les documents qu'il juge importants, Etat politique, Libertés et Franchises, Forages - Ohmgeld, les différents droits : chasse, pêche, pâturages, montagnes, possessions de la commune, foire, marché port, ... Cet inventaire avait été demandé d'abord pour défendre les droits de la communauté, Thurey a privilégié dans son tri les droits si rapportant. Les documents non repris dans l'inventaire final BLEU Z-19, n'ont pas été éliminés et pour la plupart complète le fonds ancien. Ces deux inventaires sont très riches par leur niveau d'analyse et de transcription, ils étaient difficilement utilisables les archives n'étant plus du tout organisée de cette manière, il n'était pas aisé à remettre la main sur un document d'après l'inventaire original. Aujourd'hui grâce à la saisie informatique

on peut obtenir instantanément la nouvelle cote d'après une cote Thurey. Le 8 mars 1756 Thurey se présente devant le conseil et déclare son travail achevé.



Première page de l'inventaire réalisé par Thurey en 1754

Fin du XVIIIe - Prestreaux

En 1794, l'autorité ressent à nouveau le besoin de réviser l'état de ces archives. Il contacte M. Prestreaux résident de Begnins, pour trier les titres et arranger les archives. Celui-ci présente un plan de travail au Conseil¹⁶ :

« Le plan dont j'ai eu l'honneur de parler à quelques membres du N. Conseil et en particulier à Mr le Secrétaire est :

- 1° De faire le triage de cette foule de titres anciens qui sont au dessus des armoires des archives, de mettre à part ceux qui seront de quelque utilité et mettre les autres en paquets avec une étiquette.*
- 2° De réunir ensemble tous ceux qui concernent le même objet par ordre de date et comme dans le grand livre fait cy devant pour les archives il reste assez de papier blanc je m'en servirai pour y placer le nouvel inventaire avec le renvoy à la page du grand livre, où se trouve l'analyse demanière que non seulement lon saura le contenu essentiel de l'acte mais encore par l'ordre que j'y mettrai on trouvera le titre donton aura besoin sur le moment fut ce à minuit sans lumière.*

3° *Je transcrirai et traduirait en François les anciens titres essentiels et tous ceux qu'on trouvera nécessaires, il sera convenable de faire cette opération sur un livre blanc uniquement destiné à cela.*

4° *Pour mes honoraires je n'ai jamais été exigeant je me suis laissé taxer sans aucune requisition de ma part ayant travaillé longtems à Gimel pour débrouiller les archives dont ensuite je fis chez moi le répertoire raisonné. Mr le chatellain Grivel me fixa à deux écus par jour et ma table. Je laisse cette partie à la discrétion et la générosité du M. Conseil. Je mestimerai honoré et je serai très flatté de pouvoir lui etre de quelque utilité.*

Signé : Prestreau¹⁷ »

Le plan est approuvé par le Conseil, qui se propose même de faire des copies de l'inventaire une fois réalisé, d'en déposer une à la « grotte », une dans le buffet, une dans le buffet de la Maison de Ville. L'autorité a pleinement conscience de l'importance de ces archives, de la possibilité de mettre rapidement la main sur l'acte nécessaire. Le plan Prestreaux est assez complet mais l'inventaire connu aujourd'hui est très lacunaire et le projet ne semble pas vraiment être arrivé à son terme. En effet après trois mois passé à Nyon, Prestreaux rentre chez lui, il ne revint qu'épisodiquement poursuivre son travail.

Milieu du XIXe siècle - Poncer

L'inventaire suivant découle de la prochaine intervention d'importance dans les archives qui eut lieu en 1864. Sur recommandation du syndic de Lausanne la Municipalité charge M. Poncer de mettre en ordre les archives communales. La décision municipale a été favorisée par l'offre d'un mystérieux mécène « savant » qui offre 250 F pour la création d'un inventaire des archives, car il pense que les archives de Nyon renferment encore des richesses inexplorées¹⁸. L'initiative est venue là d'un privé, mais la commune prendra le relais et paiera elle-même Poncer pour qu'il poursuive son travail de classement.

Poncer explique sa démarche dans un rapport qui précède son inventaire aujourd'hui BLEU Z-27. Il crée deux lots un appelé Archives anciennes de 1293 à 1789, l'autre Archives modernes de 1789 à 1805, les deux actuellement intégré au fonds ancien.

Le premier lot est subdivisé en quatre séries suivant leur support, leur présentation :

1. Manuscrits papier
2. Manuscrits parchemins
3. Registres
4. Papiers divers

Les documents d'une série sont classés par ordre chronologique et sont numérotés, de même pour chaque série. Les cotes sont inscrites en générale sur une petite étiquette à bords bleus, portant un titre et un numéro. Les papiers incomplets ou jugés par Poncer de moindre importance ont atterri dans la série « Papiers divers » qui n'est pas inventoriée. L'inventaire est toujours basé sur les actes importants. Poncer termine son travail en mars 1865. Très incomplet avec un trop grand nombre de papiers écartés, cet inventaire semble pourtant contenté les autorités, qui décerne un certificat de travail à Poncer en avril 1865¹⁹.

XXe siècle - François Raoul Campiche

En 1913, le Comité de la Société d'Histoire de la Suisse romande visite les archives²⁰. La Société se propose de publier un inventaire des archives de Nyon. Elle payera Raoul Campiche pour ce travail. La Municipalité met à disposition de la société l'inventaire Poncer. Après étude Campiche propose de tout refondre l'inventaire Poncer, d'intégrer la série parchemins aux dossiers papier traitant du même sujet. La Municipalité veut prendre l'avis de la Société d'Histoire. La remise en ordre des archives peut se concevoir en deux parties d'abord le récolement des documents figurant à l'inventaire puis le classement des documents non-inventoriés. La Société d'histoire de la Suisse romande payerait Raoul Campiche pour la première partie, pour la seconde les frais seraient à la charge de la commune. M. Campiche commence son travail. Fin 1914, il annonce que la Société d'histoire renonce à son projet trouvant le classement Poncer trop défectueux. La Municipalité prend note de la chose mais se réserve cependant le droit de faire continuer son travail à Campiche²¹.

Dès 1916 il travaille de manière intermittente au classement des archives, il s'occupe aussi activement à la préservation de celles-ci en faisant exécuter de nombreuses reliures. Pour ces travaux de manutention on lui adjoint un aide, un chômeur en 1922. Tout en se plaignant des circonstances difficiles, du peu de temps qui lui est offert et du peu de crédits dont il dispose²², son travail avance, petit à petit il rapatrie du château au temple les documents antérieurs à 1850. Il envoie aux Archives cantonales vaudoises des copies de documents trouvés en double, l'original reste à la grotte. Sur décision municipale, les autorités avaient changé, Campiche interrompt son classement jusqu'en 1946. Là une nouvelle municipalité estime « qu'il y aurait intérêt à continuer le classement des archives »²³. Campiche s'y attèle à nouveau jusqu'à son décès en juillet 1953. Il meurt son travail inachevé. Les grands principes de son classement sont établis : séparation des séries par couleur, BLEU : Administration générale, ROUGE : Finances, ORANGE : Population, sociétés, agriculture, NOIR : Confréries, Hôpital, assistance. Sous séries définies par une lettre de l'alphabet, par

exemple BLEU A : procès-verbaux de la Municipalité, BLEU Z : inventaires ; les pièces numérotées par ordre chronologique. Mais à sa mort aucun inventaire vraiment complet et bien défini ne semble exister. La Municipalité devant cet état des faits invite l'archiviste cantonal pour vérifier les travaux exécutés et la conseiller sur la suite à donner au classement. Le représentant de l'Etat trouve les archives bien organisées, le regroupement et la nouvelle numérotation conviennent parfaitement. Le secrétaire municipal sera chargé de l'établissement de l'inventaire juste ébauché jusqu'ici, comme des travaux de mise à jour²⁴. On ne jugera pas utile de désigner un nouvel archiviste. Le secrétaire Gilbert Rochat devant suffire aux tâches demandées. Face à cet inventaire dit Campiche, cote BLEU Z-29, BLEU Z-32, BLEU Z-35, BLEU Z-36, il est difficile de savoir exactement quelle part provient vraiment du travail de Campiche ou est un complément de Rochat ou encore une analyse de M. Chapuisat, archiviste cantonal, qui vint prêter main forte à l'archiviste communal pour les documents anciens. Nous ne disposons pas toujours de l'original Campiche, même le premier inventaire de la série BLEU, a été recopié par une infirme à qui la Municipalité fournit un travail pour améliorer son ordinaire. Plus tard M. Rochat les dactylographie et en fait plusieurs copies.

De 1953 à 1974 il n'y eut plus de poste d'archiviste à Nyon, tout le travail retombant sur les épaules du secrétaire municipal. M. Rochat n'a que peu de temps à consacrer aux Archives, il tente de compléter et d'achever l'inventaire ébauché par Campiche. Mais il regrette continuellement le peu de temps qu'on lui accorde aux archives et l'impossibilité dans laquelle il est de répondre correctement aux demandes²⁵.

Gilbert Rochat , Gabriel Champrenaud et le classement en ordre continu

En 1973, la situation devint impossible, accumulation de documents dans les services, accumulation d'archives non classées au dépôt. La Municipalité décide alors de nommer M. Gilbert Rochat, archiviste à mi-temps en avril, puis devant l'étendue du travail, le poste devint un plein temps qui prit effet en janvier 1974.

En prenant son poste M. Rochat se trouva devant un amoncellement d'archives non épurées et non classées. Pour rattraper plus rapidement le retard accumulé, il fut décidé de clore le fonds ancien classement Campiche et de commencer un nouveau classement de type continu. La grande variété des documents en attente, leur volume et l'impossibilité de les intégrer dans le fonds ancien sans multiplier les sous-séries et brasser à nouveau tout l'ensemble ont dicté ce choix. Il fut judicieux car les avantages du classement continu apparaissent tout de suite : gain de place, simplicité de la cotation face à la multitude de nouveaux

objets, aptitude à faire face à l'accroissement des versements futurs. Ce dernier phénomène provient de la gestion actuelle d'une commune et de la multiplication de ses services.

L'inventaire qui découle de ce type de classement est double, d'une part un registre des dépôts où on retrouve l'ordre de classement des documents selon leur arrivée dans les archives. A Nyon, on choisit arbitrairement d'attribuer la date du 1^{er} janvier 1975 aux documents en attente de classement, présents dans le dépôt avant le début du classement continu. D'autre part, on établit un répertoire avec une fiche par objet. Les fiches ainsi créées sont réparties par série suivant le dicastère responsable de la gestion de l'objet en question. On y ajoute un chapitre « Externe » pour toutes les archives conservées dans le dépôt mais ne provenant pas directement de l'administration communale. L'inventaire complet comprend un classeur le « registre des dépôts » et un fichier composé de fiches dactylographiées avec des intercalaires mentionnant les services.

L'archiviste se met à la tâche, épure puis classe dans un premier temps les documents en attente postérieurs à 1950. Plus tard des documents plus anciens ont rejoint le dépôt, comme on a décidé de fermer le fonds ancien, ils sont intégrés à l'ordre continu. On créa une section « Hors Format » pour déposer certains documents anciens qui dépassent le format standard A4, on ne perde ainsi pas l'avantage du classement continu dans la gestion de l'espace.

Pour les cotes du nouveau classement on a choisi la lettre « R » suivie d'un nombre attribué à chaque carton, car Campiche ne l'avait jamais utilisée. Cette lettre est nécessaire pour différencier la cote d'une date et le fonds ancien du fonds récent.

L'inventaire est en perpétuel mouvement, il est complété à chaque dépôt. Le nombre d'objets augmentent avec la diversité des affaires traitées par la commune. Pour une meilleure compréhension de cet inventaire on tente de limiter l'entrée de nouveaux objets, on indique éventuellement des renvois. Les Archives de Nyon se sont depuis longtemps fait un devoir d'accueillir les archives des sociétés, des industries locales et des familles. Les sociétés locales profitent de cette possibilité, elles sont nombreuses à avoir déposé leurs archives à la commune. Ces dépôts sont souvent faits à l'occasion d'un anniversaire pour lequel on a publié une plaquette et à cet effet rassembler les documents concernant la société.

En 1980 Gilbert Rochat prit une retraite bien méritée et la commune de Nyon engagea M. Gabriel Champrenaud pour lui succéder. Le nouvel archiviste poursuivit le classement selon la méthode mise en place du temps de son prédécesseur. La collection moderne s'agrandit ainsi de manière continue,

l'inventaire suivit immédiatement. Depuis toujours enfant de Nyon, M. Champrenaud favorisa l'apport d'archives des sociétés locales, celles-ci viennent enrichir la collection nyonnaise.

Parallèlement à cet inventaire, on mis sur pied un centre de documentation pour apporter un maximum de renseignements sur les sujets concernant la commune et ses environs. Il est composé d'une part des renseignements tirés des archives et des coupures de presse classées tous les jours après lecture des quotidiens locaux, des renvois à des articles de presse plus anciens découverts lors de la lecture des journaux anciens. La collection du journal local a été déposée aux archives il y a plusieurs années, pour en faciliter l'accès.

La Ville de Nyon est fière de son passé et l'autorité répond souvent favorablement aux besoins de son archiviste, l'utilité d'un bon inventaire lui est souvent démontrée quand elle demande un document ancien et qu'elle peut en disposer très rapidement.

L'informatisation des inventaires

En 1990 M. Champrenaud prit à son tour sa retraite, la Municipalité décida de nommer un archiviste universitaire à plein temps²⁶, apte à informatiser l'inventaire du fonds moderne. Ainsi dès l'automne 1991, après s'être acclimaté aux archives de Nyon, l'archiviste entreprit ce travail, tout en complétant l'inventaire avec les nouveaux versements faits aux archives.

Le dernier-né des inventaires des Archives communales de Nyon est ainsi un inventaire informatique, imprimé sur papier pour une seule raison de sécurité. Le classement continu se prête très aisément à une informatisation. La référence informatique peut dans un premier temps être assimilée à la cote R. Cette solution a permis d'informatiser les cartons déjà existants au fur et à mesure de leur ouverture et les nouvelles entrées simultanément à leur classement. Ainsi petit à petit, mais sûrement, tout le fonds récent a été informatisé. Pour faciliter la recherche une fois la saisie complète, en 1999, on a ventilé les données non plus par carton mais par objet. L'inventaire du fonds récent est ainsi accessible via le poste informatique de l'archiviste, les recherches en sont énormément simplifiées. Une fois ce travail terminé on s'attaque à l'informatisation du fonds ancien plus complexe qui nécessite une plus longue réflexion, on va privilégier l'efficacité pour avoir aussi un meilleur accès aux documents. Il a été décidé de créer un inventaire évolutif. Au début les pièces sont notées de manière basique avec un descriptif sommaire. Cette démarche permet d'avoir l'inventaire complètement saisi dans un minimum de temps. Ce travail s'est achevé en 2002. Les précisions seront apportées plus tard au gré des consultations, des recherches et bien sûr du temps à disposition. Le projet

final est la compilation au niveau informatique des deux inventaires, ancien et moderne, pour un accès complet et rapide à tous les renseignements en notre possession liés à un thème donné, avec une interrogation via des mots clés.

Etat de conservation des archives

Pour les besoins de l'informatisation tous les documents ont été consultés et tous les cartons ouverts, ce qui a permis de se faire une bonne idée de l'état de conservation des archives. Celles qui ont rejoint les locaux actuels ont été trouvées en bon état, du moins leur état s'est stabilisé depuis qu'ils sont conservés dans l'abri des biens culturels. Nous savons par l'inventaire Thurey, qui a inscrit une remarque sur l'état du document, que certains en mauvais état l'étaient déjà en 1754. Une campagne de restauration des papiers et des parchemins nous permettra à court terme de remettre en état même ces documents là. Avant leur transfert au temple plusieurs séries de documents avaient souffert de pourriture et furent éliminés, surtout des documents concernant les Confréries et l'Hôpital. Plus anciennement encore les premiers procès-verbaux du Conseil et une série d'actes originaux disparurent dans un incendie en 1339 d'après le premier inventaire. D'autres documents ont disparu du fait de particulier, on appela bien les membres du Conseil à la fin du XVIIIe siècle à les rapporter à la grotte mais une partie n'est sûrement pas revenue. Au XXe siècle d'autres documents ont été égarés, les services venant, vu l'absence d'archiviste durant près de 20 ans, se servir eux-mêmes dans les dépôts, le secrétaire autorisa même les prêtres. Politique toute différente aujourd'hui où aucun document inventorié ne doit sortir des archives. Les méthodes de reproduction (scanner, photographie numérique...) permettent sans dommages pour les originaux, d'effectuer des copies mises à disposition des chercheurs.

Consultation des archives

La consultation des archives était dans le passé très contrôlée, personne n'était censé se rendre seul à la grotte. On retrouve çà et là dans les procès-verbaux de la Municipalité, une demande de consultation déposée par un professeur, un historien. L'autorisation est en générale donnée mais le chercheur doit être accompagné. Dès le début XXe siècle les demandes sont plus nombreuses, Raoul Campiche étant sur place c'est en général lui qui se charge des recherches. Après son décès, nous l'avons vu les consultations se font de manière sauvage sans contrôle, avec la nomination de Gilbert Rochat ce problème diminua. En 1985, la création du nouveau local de dépôt équipé d'une salle de lecture permit l'organisation de la consultation. Les archives se sont plus largement ouvertes, non seulement à l'administration mais aussi au public avec actuellement un

horaire fixe du mardi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Cette permanence a permis un accroissement considérable des consultations. Des études et des mémoires de licence ont été réalisés grâce aux renseignements découverts dans les archives de Nyon. Aujourd'hui les lecteurs qui utilisent les archives, proviennent de divers milieux : historiens, universitaires, journalistes, particuliers amoureux d'histoire familiale, municipaux et conseillers communaux.

Avec cette ouverture, les avantages que procure la technique moderne pour transmettre les résultats des recherches, (fax, e-mail, intranet), les services et les sociétés ne sont plus réticents à déposer leurs archives. L'idée qu'un dépôt aux archives correspond à une disparition de l'accès à l'information a aujourd'hui pratiquement disparu. Ainsi à Nyon, neuf services sur dix versent régulièrement leurs anciens dossiers aux Archives. L'utilité d'un service d'archives n'est plus à prouver et l'archiviste a toujours le soutien de son autorité. Les archives plus anciennes sont encore peu consultées. En améliorant par exemple la lisibilité des inventaires on réussira peut-être à favoriser la mise en valeur des documents anciens. Une collaboration intercommunale est vitale pour cela, une seule commune ne dispose souvent pas d'un nombre suffisant de documents sur un même thème, il faut encourager le chercheur à visiter plusieurs Archives communales.

Notes

1. Mottaz, Dictionnaire historique, pp 320-335
2. AC Nyon BLEU A-1
3. AC Nyon ROUGE A-1
4. AC Nyon, BLEU Z
5. AC Nyon, BLEU B-10, Rapport de Raoul Campiche lu devant le Conseil, pp. 251-255, dont un résumé a été publié dans la RHV, 1921
6. AC Nyon, BLEU L-36
7. AC Nyon, Revue de presse (RP), Courrier de la Côte, 10-11 janvier 1942
8. AC Nyon, RP, Dossier « Archives communales »
9. AC Nyon, RP, Dossier « Gilbert Rochat »
10. AC Nyon, BLEU B-10, p 251
11. AC Nyon, R.433, R.2428
12. AC Nyon, BLEU A-14
13. AC Nyon, BLEU J-3.6
14. AC Nyon, BLEU A-25, p. 431
15. AC Nyon, BLEU A-25, p. 477-478
16. AC Nyon, BLEU A-35
17. AC Nyon, BLEU C-169
18. AC Nyon, BLEU A-58, p. 393
19. AC Nyon, BLEU A-59
20. AC Nyon, BLEU A-74, P.168
21. AC Nyon, BLEU A-74, p.505
22. AC Nyon, Courrier de la Côte, 1922 mars 7
23. AC Nyon, BLEU A-92, p.432
24. AC Nyon, BLEU A-95, p.422
25. AC Nyon, RP Dossier « Gilbert Rochat »
26. AC Nyon, BLEU A-129, p.185